



FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES V.H.C.

9^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES V.H.C.

REGLEMENT PARTICULIER

L'ASA HERAULT S'INSCRIVANT DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

TOUTES LES INFOS SUR LE RALLYE & SON DEROULEMENT :

- Le présent règlement
- La liste des engagés
- Les confirmations d'engagements
- La Liste numérotée
- Les horaires de convocations
- Les classements
- Les divers renseignements concernant les équipages

Paraitront sur le site internet officiel : www.asaherault.fr

REGLEMENT PARTICULIER	Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC 9 ^{ème} Critérium des Cévennes VHC	17/07/2017	1/12
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	------------	------

SOMMAIRE

PAGES

INFORMATIONS UTILES – LIEUX & ADRESSES PRINCIPALES

3-4

PROGRAMME & HORAIRES DU RALLYE

5-6

ARTICLE 1P – ORGANISATION

7

ARTICLE 2P – ASSURANCES

8

ARTICLE 3P – CONCURRENTS & PILOTES

8

Article 4P – VOITURES et EQUIPEMENTS

9-10

ARTICLE 5P – PUBLICITE

10

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

10-11

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

12

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

12

ARTICLE 10P – REMISE DES PRIX

12

REGLEMENT PARTICULIER	Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC 9 ^{ème} Critérium des Cévennes VHC	17/07/2017	2/12
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	------------	------

L'Association Sportive Automobile de l'Hérault remercie les personnes qui ont apporté leur soutien et leur aide efficace à l'organisation de la Finale de la Coupe de France des Rallyes V.H.C 2017.

INFORMATIONS UTILES – LIEUX & ADRESSES PRINCIPALES

• SECRETARIAT du RALLYE

LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE OCCITANIE MEDITERRANEE

115, Avenue Amédée Bollée – Kilomètre Delta
30900 – NIMES
Tél. : 04 66 23 31 67
comite08@wanadoo.fr – www.ffsa-languedoc-roussilon.com

• ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'HERAULT

Résidence le Rimbaud Bat A – 577, Avenue Louis RAVAS
34080 – MONTPELLIER
Tél. : 04.67.61.00.99
asa-herault@orange.fr – www.asaherault.fr

• MISE à DISPOSITION du ROAD-BOOK – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES PRELIMINAIRES – OBLIGATOIRES - REMISE du TRACKING – OPERATIONS PROMOTIONNELLES

KARTIX PARC

Les Peras des Caizergues
34190 - BRISSAC
Tél. : 04 67 73 75 00 -- Fax: 04 67 47 64 91.
E-mail: kartix@kartix-parc.com

• BASE d'ESSAI

Sur communes de Fontanes et St Bauzille de Montmel (au nord de Montpellier entre St Mathieu de Tréviers et Sommières).

• ACCUEIL OFFICIELS et COMMISSAIRES – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES COMPLEMENTAIRES – VERIFICATIONS TECHNIQUES – REMISE DU BRIEFING ECRIT et AUTRES DOCUMENTS – ACCUEIL PRESSE ET ACCREDITATIONS – CONFERENCE DE PRESSE

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE

380, rue du Mas de Brousse
34000 – MONTPELLIER

• P.C. RALLYE - INFORMATIQUE-CLASSEMENTS – SALLE DE PRESSE

MAISON de la COMMUNAUTE des COMMUNES du PAYS VIGANAIS

3, avenue Sergent Triaire
30120 – LE VIGAN

• PODIUM DEPART et ARRIVEE - REMISE des PRIX – VILLAGE PARTENAIRES – PRESENTATION des EQUIPAGES et SEANCE de DEDICACES – SALLE de PRESSE ANNEXE (sam 28/10, après-midi)

ESPLANADE CHARLES DE GAULLE

(Près de la Place de la Comédie – Montpellier Centre)
34000 – MONTPELLIER

REGLEMENT PARTICULIER	Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC 9^{ème} Critérium des Cévennes VHC	17/07/2017	3/12
------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	-------------

• **REUNIONS COLLEGES DES COMMISSAIRES SPORTIFS**

1^{ère} Reunion : LYCEE PIERRE MENDES France - MONTPELLIER
Réunions suivantes : P.C. RALLYE - LE VIGAN
Réunion finale : Pré-Esplanade Charles de Gaulle – MONTPELLIER

• **ARRIVEE de la 1^{ère} ETAPE**

Plan de L'Ormeau
Centre Ville
34190 - GANGES

• **PARCS D'ASSISTANCE**

Parkings centre ville
34170 – ST HIPPOLYTE DU FORT

• **REFUELING**

Pompe à Essence Super U
30120 - LE VIGAN

Près parking des anciens abattoirs (face à Super U)
30120 – LE VIGAN

• **PARC REMORQUES OBLIGATOIRE**

PAE les BATAILLES (Face à Atelier Chazel Technologie)
Route de Sauve
34170 – ST HIPPOLYTE DU FORT

• **PARKING ATTENTE VEHICULES DE COMPETITION**

DOMAINE de GRAMMONT
Avenue Albert Einstein
34000 - MONTPELLIER

• **TABLEAUX AFFICHAGE OFFICIEL**

-LYCEE Pierre MENDES FRANCE MONTPELLIER (Vendredi 27 Octobre 2017, jusqu'à 14h)

-P.C. du Rallye – Maison de la Communauté des Communes du Pays Viganais (Vendredi 27 Octobre 2017 à partir de 17 H et Samedi 28 Octobre 2017 jusqu'à 17 H)

-Esplanade CHARLES DE GAULLE – MONTPELLIER (Vendredi 27 Octobre 2017 de 14 H à 17 H et Samedi 28 Octobre 2017 à partir 16 H)

Des panneaux ou écrans d'informations seront en place :

Parc Assitance Saint Hippolyte du Fort - Mairie Le VIGAN - Mairie de Ganges (VHC)

• **VERIFICATIONS FINALES**

LYCEE PIERRE MENDES FRANCE, MONTPELLIER

REGLEMENT PARTICULIER	Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC 9^{ème} Critérium des Cévennes VHC	17/07/2017	4/12
------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	-------------

REGLEMENT PARTICULIER	Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC 9^{ème} Critérium des Cévennes VHC	17/07/2017	5/12
------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	-------------

Ce Règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA 2017 et les règles spécifiques de La Coupe de France des Rallyes VHC 2017 ainsi que le règlement particulier du rallye de support.

Le 9^{ème} Critérium des Cévennes véhicules historiques de compétition support de la Finale de la Coupe de France des Rallyes V.H.C., reprend l'intégralité du règlement particulier du 59^{ème} Critérium des Cévennes à l'exception des articles suivants.

QUALIFICATION POUR LA FINALE

Tout pilote peut participer à la Finale avec le copilote et la voiture de son choix sans qualification préalable. Tout pilote ayant fait l'objet d'une demande de sanction en cours de saison (pénalité sportive, technique, reconnaissances, etc.) ne sera pas autorisé à participer à la Finale par la FFSA.

PROGRAMME & HORAIRES DU RALLYE

Les horaires ci-dessous pourront faire l'objet de modifications (qui seront alors indiquées sur Tableau Officiel d’Affichage)

PRELIMINAIRE RALLYE

Lundi 28 Août 2017	12h00	Parution du règlement, et ouverture des Engagements www.asaherault.fr
Lundi 16 Octobre 2017	00h00	Clôture des Engagements (cachet de la poste faisant foi)
Vendredi 20 Octobre 2017	15h00	Publication de la liste des engagés (des numéros de course) des horaires de convocation aux vérifications administratives complémentaires et aux vérifications techniques sur www.asaherault.fr

RECONNAISSANCES

Samedi 21 Octobre 2017	08h30-12h30	Mise à disposition du Road-Book au circuit de KartixParc à BRISSAC et vérifications administratives obligatoires, remise du tracking
	09h00-19h00	Reconnaisances 1 ^{ère} Session – Jour 1 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaissances » du présent règlement
Dimanche 22 Octobre 2017	09h00-19h00	Reconnaisances 1 ^{ère} Session – Jour 2 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaissances » du présent règlement
Mercredi 25 Octobre 2017	08h30-12h30	Mise à disposition du Road-Book au circuit de KartixParc à BRISSAC et vérifications administratives obligatoires, remise du tracking
	09h00-19h00	Reconnaisances 2 ^{ème} Session – Jour 1 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaissances » du présent règlement
Jeudi 26 Octobre 2017	07h00-15h00	Reconnaisances 2 ^{ème} Session – Jour 2 Cf Tableau Art. « 6.2 P Reconnaissances » du présent règlement

BASE D'ESSAI

Jeudi 26 Octobre 2017	15h00-19h00	Sur communes de Fontanes et St Bauzille de Montmel (au nord de Montpellier entre St Mathieur de Tréviers et Sommières)
-----------------------	-------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

REGLEMENT PARTICULIER	Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC 9^{ème} Critérium des Cévennes VHC	17/07/2017	6/12
------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------	-------------

DEROULEMENT DU RALLYE

Jeudi 26 Octobre 2017	14h00-21h00	Parking Stockage d'attente Véhicules de Competition Domaine de Grammont – Montpellier (Cf Art.7P)
Jeudi 26 Octobre 2017	15h00	Ouverture du Parc Assisrance - St Hippolyte du Fort
Vendredi 27 Octobre 2017	08h15-13h00	Vérifications administratives complémentaires (selon heure de convocation, cf. www.asaherault.fr) et remise du briefing écrit Lycée Pierre Mendès France Montpellier (LPMF)
	08h30-13h15	Vérifications techniques obligatoires selon heure de convocation, cf. www.asaherault.fr - LPMF Montpellier
	08h30-13h15	Pesée libre des voitures
	09h15-13h45	Mise en Parc Fermé de départ à l'issue des vérifications techniques Esplanade Charles de Gaulle (près Comédie) Montpellier
	10h30	1ère Réunion Collège des Commissaires Sportifs–LPMF Montpellier
	11h00	Conférence de presse suivi du Tirage au sort du Trophée Michelin LPMF Montpellier
	11H30	Briefing des Véhicules d'Encadrement – LPMF – Montpellier
	14h00	Publication de la Liste des équipages autorisés à prendre le départ et ordre et heures de départ de la 1 ^{ère} Etape – LPMF Montpellier
	15h00	Briefing de la Direction de Course – P.C. Rallye - Maison de la Communauté de Communes Pays Viganais – Le Vigan
	15h05	Départ 1ère Etape - Esplanade Charles de Gaulle - Montpellier
	19h41	Arrivée 1ère Etape –Plan de l'Ormeau - Ganges
	20h30	2 ^{ème} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs – P.C. Rallye Le Vigan ou Mairie de Ganges
	23h00	Publication du classement partiel à l'issue de la 1 ^{ère} Etape et de l'ordre et heures de départ de la 2 ^{ème} Etape – P.C. Rallye Le Vigan
Samedi 28 Octobre 2017	06h53	Départ 2ème Etape –Place de l'Ormeau – Ganges
	16h00	Arrivée 2ème Etape (CH 7A) – Esplanade C. de Gaulle - Montpellier Parc de Repositionnement Podium – Remise des prix
	17H00	3 ^{ème} Reunion du Collège des Commissaires Sportifs (près Esplanade Montpellier) Vérifications Finales LPMF – Montpellier Publication du classement final provisoire 30' après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH.

REGLEMENT PARTICULIER	Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC 9 ^{ème} Critérium des Cévennes VHC	17/07/2017	7/12
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	------------	------

ARTICLE 1P – ORGANISATION

La Fédération Française du Sport Automobile, la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée en collaboration avec l'Association Sportive Automobile Hérault en qualité d'organisateur administratif et technique organisent du 27 Octobre au 28 Octobre 2017 et avec le concours de la REGION OCCITANIE - MIDI-PYRENEES, de MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE, du DEPARTEMENT DU GARD, des COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS VIGANAIS, CEVENNES GANGEOISES & SUMENOISES, CAUSSES-AIGOUAL-DEVENNES-TERRES SOLIDAIRES et des Villes de MONTPELLIER, du VIGAN, de GANGES, de SAINT HYPPOLYTE, et de toutes les communes traversées, un rallye national à participation étrangère autorisé dénommé :

FINALE DE LA COUPE DE FRANCE DES RALLYES VHC 9^{ème} CRITERIUM DES CEVENNES VHC

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée le **21 / 07 / 2017** et enregistré sous le numéro **R12/17**. Il a reçu de la F.F.S.A. le permis d'organisation N° **779 en date du 22 / 08 / 2017**

1.1p – OFFICIELS

Président de la Commission VHC FFSA : Rémi TOSELO 11228-07/06

Collège des Commissaires Sportifs

Président : Georges LEMMENS 46609-1411
Membres : Jacques PAOLI 2692-0805
Claude MARY 1622-0805
Secrétaire : Claude MARY 1622-0805

Direction de Course

Directeur de Course : Robert GALLI 9206-0745

Chargés des Relations avec les Concurrents & Vérifications des Publicités et Carnet de Bords

: Armand HAY (responsable) 1253-0803
: Nicole BONNET 7422-0901

Commissaires Techniques

Responsable Technique FFSA : Jean-Louis BOSC 14848-0805
Christian MANGEMATIN 6507-0801
Bernard PENILLA 17999-0811

Coordinateur Général Finale Coupe de France Rallyes VHC

Responsable Site de Ganges : Joël MARAINE

Juges de fait

: Magali VIDAL 179595-0809-Michel CAMMAN 1465-0816
Alain GUIN 3420-0701-Claude COURET 5368-0701

Et tous les officiels du Rallye à l'exception des membres du Collège des Commissaires sportifs

1.2p ELIGIBILITE

Le 9^{ème} Critérium des Cévennes, support de la Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC

IMPORTANT :

REGLEMENT PARTICULIER	Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC 9 ^{ème} Critérium des Cévennes VHC	17/07/2017	8/12
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	------------	------

Article 2P– ASSURANCES

Conformément au Règlement Standard des Rallyes 2017 FFSA

ARTICLE 3P – CONCURRENTS & PILOTES

3.1.5p DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Conforme aux Règlements Standard FFSA 2017

Toute personne qui désire participer à La Finale de la Coupe de France des Rallye VHC doit adresser au secrétariat du Rallye :

ASA Hérault - Résidence Le Rimbaud - 577, Av. Louis Ravas Bat A- 34 080 MONTPELLIER

Tel : 04 67 61 00 99 - E-mail : asa-herault@orange.fr – Site : www.asaherault.fr

la demande d'engagement remplie en ligne et imprimée www.asaherault.fr, dûment complétée avant le **Lundi 16 octobre 2017, minuit** (cachet de la poste faisant foi) **accompagnée des droits** d'engagements.

3.1.10p NOMBRE D'ENGAGES

Le nombre des engagés est fixé à 60 voitures maximum.

3.1.11p DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement sont fixés avec la publicité facultative de l'organisateur :

- 490 Euros pour tous les concurrents, **module de géo-localisation compris**
- 440 Euros pour les concurrents licenciés de l'ASA Hérault (équipes complètes), **module de géo-localisation compris**

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative.

3.1.12p La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du Concurrent et des photocopies des licences et permis de conduire, la photocopie de la 1^{ère} page PTH ou PTN

3.1.13p Les organisateurs rembourseront, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne aux organisateurs par lettre recommandée.

Le montant retenu sera de :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye, c'est-à-dire le Jeudi 19 Octobre 2017
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications c'est-à-dire le Jeudi 26 Octobre 2017

Aucun remboursement ne sera effectué pour les concurrents non admis à l'issue des vérifications administratives ou techniques pour non-conformité de véhicule ou non présentation des documents nécessaires, ou forfait après le Jeudi 26 Octobre 2017.

3.3p ORDRE DES DEPARTS

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur après validation par le Président de la Commission des Rallyes VHC.

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition pour la 1^{ère} Etape et dans l'ordre des classements de cette étape pour la 2^{ème} Etape.

REGLEMENT PARTICULIER	Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC 9 ^{ème} Critérium des Cévennes VHC	17/07/2017	9/12
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	------------	------

Article 4P– VOITURES & EQUIPEMENTS

4.1p VOITURES AUTORISES

Conforme aux règlements spécifiques des rallyes VHC et de la Coupe de France des Rallyes VHC

Sont admises exclusivement toutes les voitures possédant un passeport (PTH FIA ou PTNFFSA) des annexes K et J en vigueur homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1 ; G2, GR, H1, H2 , I, IR, J1 et **J2** (de 1947 à 1960)

PERIODE E à J2	
A – Périodes E – F – G1	De 1947 à 1990
B – Périodes G2 – GR – H1 – HR	De 1970 à 1975
C – Périodes H2 – HR	1976
C – Périodes I – IR	De 1977 à 1981
D – Périodes J1	De 1982 à 1985
E – Périodes J2	De 1986 à 1990

Les voitures seront réparties par groupes :

Groupe 1 – T	Tourisme
Groupe 2 – CT	Tourisme de Compétition
Groupe 3 – GT	Grand Tourisme de Série
Groupe 4 – GTS	Grand Tourisme de Compétition
Groupe 5 – GTP/HST/TSRC	
Groupe N – VHC	Production
Groupe A – VHC	Tourisme
Groupe B – VHC	

Les voitures du groupe «Classic de compétition » (de 1977 à 1981 avec passeport 3 volets et la fiche d'homologation obligatoires) peuvent être admises dans une manche de La Coupe VHC avec un classement indépendant mais sans apparaître (ni marquer des points) dans le classement Coupe VHC.

Toutes les voitures sont autorisées à être équipées d'une assistance électrique de direction.

4.3.2.1p ASSISTANCE

Conforme à ART.4.3.P du règlement particulier du 59^{ème} Critérium des Cévennes 2017

4.3.2.2p ZONE DE RAVITAILLEMENT

Pour les concurrents utilisant des carburants de commerce, le ravitaillement sera autorisé à la station service SUPER U Le Vigan (située sur le parcours et indiquée sur le road-book comme « station autorisée »).

Uniquement pour les concurrents ne roulant pas avec du carburant du commerce, une zone de ravitaillement est prévue le Samedi 28 Octobre 2017 à Le Vigan Place des anciens abattoirs (face à Super U).

Dans cette zone toute forme d'assistance est interdite sauf le ravitaillement en carburant de la voiture. L'accès à cette zone ne sera autorisé qu'aux membres de chaque team porteurs du badge spécifique refueling. Deux badges par équipage seront distribués lors des vérifications administratives. Les bidons devront être obligatoirement en fer (jerrican en plastique interdit).

Seul le pilote et le copilote devront effectuer le ravitaillement à la pompe.

Des juges de faits seront présents pour le contrôle des opérations.

REGLEMENT PARTICULIER	Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC 9 ^{ème} Critérium des Cévennes VHC	17/07/2017	10/12
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	------------	-------

4.4p GEOLOCALISATION

Les véhicules seront équipés d'un module de géo-localisation (Se reporter à l'ART.4.4.P du règlement particulier du 59^{ème} Critérium des Cévennes 2017.

La géo localisation est obligatoire dès les reconnaissances.

Article 5P – PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2017et au règlement particulier du 59^{ème} Critérium des Cévennes

Les publicités obligatoires et facultatives seront communiquées par un Additif au présent règlement particulier

Article 6P – SITES & INFRASTRUCTURES

6.1p DESCRIPTION

La Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC partira devant le rallye moderne.

La Finale de la Coupe des France des Rallyes VHC représente un parcours total de 448,3 kms et comporte 7 épreuves spéciales, dont 5 E.S. différentes, d'un total de 124,2 km. Il est divisé en 3 sections et 2 étapes. Les épreuves spéciales sont :

E.S. N°	NOMS DES SPECIALES	LONGUEUR	VENDREDI 27	SAMEDI 28
1 – 4	ST MARTIAL – LES PLANTIERS - VALLERAUGUE	30,9 km	1 fois	1 fois
2	ARRIGAS - MARS	12,9 km	1 fois	
3 - 7	LA CADIERE – SUMENE – E.S. Jean-Louis GOUR	12,7 km		2 fois
5	CC PAYS VIGANAIS, LE VIGAN – POMMIERS	22,7 km		1 fois
6	KARTIX	1,4 km		1 fois

RECAPITULATIF	E.S.	LIAISONS	TOTAL
ETAPE 1	43,8 km	148 km	191,8 km
ETAPE 2	80,4 km	176,1 km	256,5 km
TOTAL RALLYE	124,2 km	324,1 km	448,3 km

Une base d'essais sera organisée sur les communes de Fontanes et St Bauzille de Montmel (CF ART. 7.5.20p du règlement moderne)

REGLEMENT PARTICULIER	Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC 9 ^{ème} Critérium des Cévennes VHC	17/07/2017	11/12
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	------------	-------

6.2p RECONNAISSANCES

Il est précisé que les reconnaissances ne doivent en aucune façon être assimilées à des essais et que le Code de Route doit être absolument respecté. Des contrôles seront effectués durant les reconnaissances. Le système de géolocalisation doit être à bord et en fonctionnement.

Le carnet d'itinéraire (Road Book) ne sera disponible que le jour de l'ouverture des reconnaissances pour chacune des deux sessions. Chaque équipage disposera d'un exemplaire gratuit.

Chaque exemplaire supplémentaire du Carnet d'itinéraire sera disponible contre paiement de la somme de 30 €.

PLANNING DES RECONNAISSANCES

N° E.S.	NOMS DES SPECIALES	SESSION 1		SESSION 2	
		SAMEDI 21	DIMANCHE 22	MERCREDI 25	JEUDI 26
1 – 4	ST MARTIAL-LES PLANTIERS-VALLERAUGUE	9 h / 20 h	NON	9 h / 20 h	NON
2	ARRIGAS - MARS	NON	9 h / 20 h	NON	7 h / 15 h
3 - 7	LA CADIERE – SUMENE	9 h / 20 h	NON	9 h / 20 h	NON
5	CC PAYS VIGANAIS, LE VIGAN – POMMIERS	NON	9 h / 20 h	NON	7 h / 15 h
6	KARTIX PARC	RECONNAISSANCE AUTORISEE UNIQUEMENT A PIED			

6.2.1p Les équipages devront fournir l'identification formelle de leur voiture de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir la fiche de reconnaissance. Grâce aux tracking, des contrôles de vitesse pourront être effectués à tout moment des reconnaissances.

Un autocollant (dimension 210mm x 140mm) portant le numéro attribué au concurrent pour les reconnaissances lui sera remis. Cet autocollant devra être obligatoirement apposé sur le véhicule de reconnaissance, au milieu et en haut du pare-brise.

Les concurrents devront inscrire eux même, au **stylo à bille** sur le carnet de pointage qu'ils recevront avec le road book, les renseignements demandés (jour et heure de départ et d'arrivée). Ils devront également inscrire leur choix des jours de reconnaissance. L'absence d'inscription sera considérée comme une infraction.

Les reconnaissances seront limitées à **2 passages** par épreuve spéciale. Pendant les reconnaissances seulement 2 personnes MAXIMUM à bord seront autorisées. **Il est formellement interdit de prendre les ES à contre sens du parcours.** Les concurrents devront préciser leur planning de reconnaissances dès leur inscription au rallye. **Le panachage WE – Semaine est interdit.**

Toute infraction aux règles ci-dessus sera pénalisée comme prévu à l'article 6.2.7 du règlement standard des rallyes.2017.

REGLEMENT PARTICULIER	Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC 9 ^{ème} Critérium des Cévennes VHC	17/07/2017	12/12
-----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------	------------	-------

Article 7P – DEROULEMENT DE LA COURSE

7.1p DEPART

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition pour la 1^{ère} Etape et dans l'ordre des classements de cette étape pour la 2^{ème} Etape.

RAPPEL : le rallye VHC précède le rallye moderne

7.1.9p OUVREURS

Les ouvreurs ne sont pas autorisés

7.3.16p NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent engagé ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

-Avoir signifié par écrit* au Chargé des Relations avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book)sa décision de réintégrer le Rallye..

-Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.

*NB : les demandes écrites devront intervenir au Collège des Commissaires Sportifs via la Direction de Course AU PLUS TARD au début de chaque réunion dont les horaires sont affichés.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté :

-Pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes

-Pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures

-Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points sauf les points de Bonus de départ

Les concurrents réintégrant le Rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

Article 9P – CLASSEMENTS

Conforme aux règlements spécifiques des Rallyes VHC et de la Coupe de France des Rallyes VHC

Les «Classic de Compétition» auront un classement spécifique à part des VHC et seront systématiquement exclus du classement scratch final.

Article 10P – REMISES DES PRIX

La remise des prix aura lieu le Samedi 28 Octobre 2017 sur le Podium d'Arrivée – Esplanade Charles de Gaulle – Montpellier.

Il n'y aura pas de dotation en espèces

Une coupe récompensera les 3 premiers équipages du Classement de la Finale de la Coupe de France des Rallyes dans chaque groupe.

Un classement à l'indice de performance sera établi et les équipages vainqueurs seront récompensés

Tous les équipages classés seront récompensés.

REGLEMENT PARTICULIER	Finale de la Coupe de France des Rallyes VHC 9 ^{ème} Critérium des Cévennes VHC	17/07/2017	13/12
-----------------------	------------------------------------------------------------------------------------------	------------	-------